

Berlin, den 21. Juillet 70.

Schweizerische Gesandtschaft

in

DEUTSCHLAND.

Monsieur le Président de la Confédération Suisse

Berne.

Monsieur le Président.

Par ma dépêche de hier au soir je vous avensais réception de la note que par dépêche du 18 courant vous me chargiez de faire parvenir à Monsieur de Bismarck.

Suivant vos instructions j'ai remis ~~votre~~ note à Monsieur de Thile accompagnée d'une note d'envoi pour Monsieur de Bismarck. A mes instances de me faire parvenir une prompt réponse, Monsieur de Thile estampilla ses dites notes du signe d'urgence, et en me faisant espérer une prochaine réponse, il me communiqua le fait que le gouvernement s'était déjà occupé de cette question mais avait ajourné toute décision jusqu'à l'arrivée de Monsieur de Lydon, lequel, revenant de Suisse, est attendu ici pour ce soir.

En quittant M. de Thile je reçus votre télégramme et ce matin m'informant de la décision du cabinet français relative à cette question; je fus à nouveau chez le Secrétaire d'Etat et lui laissai copie de votre télégramme.

Agriez, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Ch. Ph. Menier.

EIGEN ARCHIV

Dodis



Fr. M. C. M.
25. VII. 70.
186

3061

Präs. Verfügung v. 25. Juli 1870.

Berlin. G. S. Nr. 21. 70.

Erklärung betr. Befugnis. Nichtzulassungsmessung

J. J.